

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1301 De la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale exonérant des droits d'enregistrement et de timbre les polices d'assurances souscrites par la Société Air Djibouti.

n° 1301 De la

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 septembre 1964

Numéro JO
n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro
1 octobre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération suivante de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis en date du 4 septembre 1964: — n° 121/6e L exonérant des droits d'enregistrement et de timbre les polices d'assurances souscrites par la Société Air-Djibouti